

Mairie de Prissé

75 rue de la Mairie

71960 PRISSÉ

Tel. 03.85.37.80.08

secretariat@mairie-prisse.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX et le MARDI 2 JUIN à 20 heures 00,

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Prissé, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de M. DESROCHES Pierre, Maire.

Date de la convocation : 26 mai 2026

Secrétaire de séance : M. LOTROUS Arthur

Présents : MM. DESROCHES Pierre, DEWERDT André, SEY Jean-Jacques, ANDRÉ Frédéric, COGNARD Jean-Yves, CORTAMBERT Pascal, FAVIER Jacques, LOTROUS Arthur, POUILLAT Grégory.

Mmes FELIX Christine, JACOB Béatrice, JANOT Sandra, BERLAND Marlène, BOIREAU Carine, BONNETAIN Nathalie, KÖHLER Valentine, LEMOIGNE Christine, MAZILLE Marylène.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : /

Absent avec Procuration : M. JANDEAU Hubert ayant donné pouvoir à M. DEWERDT André

Membres en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir désigné le secrétaire de séance, adopté à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance, et entendu l'exposé des visites lors des permanences du Maire et des Adjoints et les avis de la commission d'urbanisme, le Conseil étudie les dossiers suivants :

JURY D'ASSISES 2027

Le tirage au sort a désigné Monsieur BELIN Pascal et Mesdames BELATRECHE Chahrazede et SAADI Fawzia pour l'inscription sur le listage préparatoire à la liste définitive des jurés d'assises pour l'année 2027.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET FUTURS

- Projet d'un générateur photovoltaïque au lieu-dit « La Blanchette »

M. le Maire rappelle que le projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « La Blanchette », initialement porté par Kronosolar, a été abandonné après l'échéance non renouvelée de la promesse de bail, suite aux nombreuses difficultés administratives. Souhaitant relancer ce projet sous une nouvelle forme, en tenant compte des évolutions législatives, notamment la loi APER de 2023 qui impose des critères stricts pour les installations sur des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF), M. Le Maire a reçu le 20 mai dernier, M. Pereyron, référent au SYDESL pour connaître le champ des possibles :

Deux solutions principales émergent :

- Un projet agrivoltaïque : obligatoire si le projet fait 4 hectares et si la parcelle conserve son classement actuel (AOC Mâcon-Prissé) ou si elle a été exploitée récemment. Ce modèle intègre une activité agricole sous les panneaux (vigne, élevage, foin ...) et doit respecter des contraintes techniques strictes (nécessité de panneaux plus hauts et orientables).
- Un projet agri-compatible : possible uniquement si le projet fait 1 hectare et si la parcelle est déclassée par l'INAO et reconnue comme inculte car non exploitée depuis 10 ans, ancien délaissé ferroviaire avec un sol rocheux, avec des contraintes techniques plus souples.

La relance du projet passe par une concertation approfondie avec les parties prenantes et une adaptation aux contraintes techniques (raccordement électrique, acceptabilité locale). Le choix final dépendra des possibilités de déclasser et des compromis trouvés avec les acteurs concernés. La commission Développement Durable sera associée au suivi de ce projet.

- Voirie 2026

M. SEY informe qu'une consultation pour la passation d'un marché adapté pour les travaux de voirie a été lancée via la plateforme acheteur Arnia le 22 mai 2026, avec une date limite de remise des offres fixée au 19 juin 2026. A ce jour, six entreprises ont téléchargé le dossier. S'agissant d'un marché inférieur à 90 000 €, il sera attribué par le Maire sur délégation du conseil, et la décision sera communiquée lors d'un prochain conseil.

MBA - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « VOIRIE 2026 – 2032 » POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS SECURITAIRES, PAYSAGERS ET REFECTION DU CHEMIN DE LA TERRE AU CLUSEAU AVEC CREATION D'UN CHEMINEMENT DOUX » - ANNEE 2026

M. le Maire rappelle que la commune de Prissé a lancé un projet d'aménagement visant à sécuriser, requalifier et valoriser le Chemin de la Terre au Cluseau, en y intégrant un cheminement doux. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration des déplacements, de partage apaisé de l'espace public et de revitalisation du cadre de vie.

Ce chemin assure la continuité avec la voie verte et le cheminement existant sur la RD 89, à proximité immédiate des commerces de la zone des « Deux Roches », puis en direction de la zone commerciale « Pré de Lit » et du centre-bourg historique.

Les travaux prévus consistent principalement en :

- la création d'un cheminement piéton (1,50 m à 2,00 m de large) ;
- l'aménagement de zones de modération de trafic (écluses, marquages au sol, dépôts de circulation) ;
- la valorisation du cadre paysager et urbain par des aménagements végétalisés ;
- le renforcement de la lisibilité des espaces grâce à des matériaux adaptés ;
- la réfection complète de la chaussée.

M. le Maire précise que Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) a reconduit l'attribution de fonds de concours pour la mandature 2026-2032. Il présente les modalités de répartition et le règlement d'intervention du fonds « Voirie », puis propose de solliciter une subvention de 60 000 € auprès de MBA pour contribuer au financement des travaux. Cette aide permettrait de réduire la part restant à la charge de la commune.

Le coût total de l'opération s'élève à 262 560 € HT, et le montant des aides sollicitées atteint 160 768 €. L'autofinancement communal s'établirait ainsi à 101 792 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter un fonds de concours sur l'enveloppe « Voirie 2026-2032 » auprès de MBA, à hauteur de 60 000 € ;
- approuve le plan de financement prévisionnel.

En outre, M. le Maire rappelle qu'une réunion publique, prévue en présence du cabinet Ingepro le mercredi 10 juin 2026 à 19 h, avait pour objectif d'informer la population. Cependant, cette réunion a été reportée à la demande du cabinet, en raison d'un manque d'informations précises sur les travaux d'enfouissement prévus par le Sydesl et les interventions sur le réseau pluvial programmées par MBA.

Une réunion avec l'ensemble des intervenants est d'ailleurs prévue le 23 juin en Mairie pour définir les interventions de chacun.

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE ZB 114 (219 M²) – EMPLACEMENT RESERVE N° 08 DU PLU – REGULARISATION DU DELAISSE DE VOIRIE DU CHEMIN DU CLOS DEVANT.

M. Le Maire explique au conseil que la parcelle ZB 114, située le long du Chemin du Clos Devant, est classée en emplacement réservé n° 08 de notre Plan Local d'Urbanisme. Il s'agit d'un délaissé de voirie, issu d'un ancien alignement, d'une superficie de 219 m², qui borde trois propriétés riveraines. Cette parcelle a été identifiée lors de l'instruction du certificat d'urbanisme n° 2600014, délivré le 22 mai 2026. À ce jour, elle fait l'objet d'une vente entre les Consorts BRAGIGAND, propriétaires actuels, et M. THERIN et Mme TORRES, futurs acquéreurs. Afin de régulariser cette situation pour finaliser l'alignement du Chemin du Clos Devant, M. Le Maire propose d'acquérir cette parcelle au prix symbolique d'1 euro. Les frais d'acte correspondants seraient intégralement pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle ZB 114 d'une contenance de 219 m², au prix symbolique de 1 euro, dans le cadre de la régularisation du délaissé de voirie du Chemin du Clos Devant, étant précisé que cette

rétrocession sera effectuée soit par les propriétaires actuels, soit par les futurs acquéreurs, selon l'état d'avancement de leur vente au moment de la signature.

- **ACCEPTE** de prendre en charge les frais d'acte correspondants.

PERSONNEL COMMUNAL

Madame Félix informe le conseil municipal que deux ATSEM actuellement en disponibilité ont sollicité le renouvellement de leur situation pour une année supplémentaire, jusqu'au 31/08/2027. Après consultation des agents assurant leur remplacement, ces derniers ont confirmé leur accord pour la prolongation de leur contrat sur la même durée. Par ailleurs, une ATSEM stagiaire depuis le 1^{er} septembre 2026 sera titularisée à compter du 1^{er} septembre 2027.

Concernant le restaurant scolaire, une maman d'élève a accepté le poste créé en renfort à la suite de la démission d'un agent le 15 mai dernier. Cependant, elle ne souhaite pas que son contrat soit reconduit à la rentrée. Ainsi, deux nouveaux agents devront être recrutés en septembre 2026 : l'un pour un poste de 6 heures hebdomadaires, l'autre pour un poste de 4 heures.

CREDITS SCOLAIRES

Sur proposition de Mme Félix et en accord avec M. Le Directeur d'école, le Conseil Municipal, reconduit à l'identique les crédits scolaires alloués pour l'année scolaire 2025/2026 en 2026/27, sur la base d'un budget désormais commun aux élèves de maternelle et élémentaire :

- Ecole élémentaire et maternelle :
 - * Fournitures scolaires **44.00 € par élève**
 - * Matériel pédagogique + abonnements **257.00 € par classe**
- Poste de Direction (fournitures de bureau et abonnements) : **424.00 €**
- Matériel sportif : **265.00 €**
- Fournitures infirmerie Groupe scolaire : **160.00 €**

MBA - FINANCES : APPROBATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2026 RELATIVES A LA COMPETENCE PETITE ENFANCE

M. Dewerdts explique que le choix d'un mode dérogatoire d'évaluation des charges issu du transfert de la compétence Petite enfance basé sur les heures effectivement réalisées impose de voter chaque année le montant total des attributions de compensation. Pour rappel, le Conseil Communautaire, dans sa séance du 28 septembre 2017, avait délibéré sur ce point à l'occasion de la fusion entre la CCMB et la Camval et le transfert au 1^{er} septembre 2017 des multi-accueils de Crêches-sur-Saône et La Chapelle-de-Guinchay.

L'application de cette méthode dérogatoire a permis aux communes n'ayant pas de structures Petite enfance de proposer un service nouveau, tout en soulageant financièrement celles qui supportaient la totalité des dépenses pour l'ensemble des communes du territoire.

Cette répartition est calculée selon les modalités en vigueur suivantes :

- référence fréquentation de l'année n-1 ;
- les 10 000 premières heures à 1,64 €/h ;
- les heures comprises entre 10 001 et 15 000 heures à 3,32 €/h ;
- les heures suivantes à 5,37 €/h.

Ces montants ont été fixés par délibération n° 2016-148 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2016 et sont inchangés depuis. L'augmentation des coûts ultérieurs est entièrement supportée par MBA. Ces évolutions procédurales impliquent une délibération à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire - adoptée lors de la séance du 29 avril 2026 - suivie d'une délibération concordante de chacune des communes concernées – adoptée à la majorité simple.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le montant des attributions de compensation pour 2026 de la compétence Petite Enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017, pour la commune de Prissé, pour un montant de 37 607,46 € représentant 15 858 heures pour 17 enfants.

MISE EN VENTE DE 2 LOGEMENTS INDIVIDUELS SIS 18 ROUTE LAMARTINE PAR LA SEMCODA

M. Le Maire donne lecture au Conseil du courrier du 12 mai 2026 de la Société d'Économie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA), représentée par son Directeur Général, Monsieur Bernard PERRET, qui sollicite l'avis du Conseil Municipal concernant la mise en vente de 2 logements individuels situés 18 Route Lamartine (programme 6831 « Colonge »). Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation, cette cession :

- Est prioritairement proposée aux locataires en place, qui conservent leur droit au maintien dans le logement en cas de non-acquisition (aux conditions de leur bail actuel).
- Nécessite l'accord préalable de la commune, tant pour des raisons réglementaires que dans un esprit de partenariat territorial.

La SEMCODA souhaite engager cette procédure dès 2026 et a demandé un retour avant le 5 juin 2026 pour finaliser le processus. Le Conseil Municipal de Prissé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la mise en vente des 2 logements individuels situés au 18 Route Lamartine (programme 6831 « Colonge ») par la SEMCODA, sous réserve du respect des dispositions légales et des engagements mentionnés ci-dessus.

SYDESL - DISPOSITIF FINANCIER « ECLAIRAGE PUBLIC VETUSTE 2026 »

M Le Maire présente au conseil l'état du patrimoine d'éclairage public de la commune établi par le Sydesl, comptant 386 luminaires (111 Leds et 275 non-Leds), dont 13 sont vétustes et éligibles à un remplacement avec une participation du SYDESL de 65 %. Une étude sera menée en priorité sur 7 luminaires fonctionnels, tandis que 6 projecteurs décoratifs seront traités ultérieurement. Les coûts estimés pour ces remplacements s'élèvent à 5 000-6 000 € HT (reste à charge : ~2 000 € HT) pour les 7 premiers, et 9 000-10 000 € HT (reste à charge : ~3 500 € HT) pour les projecteurs, sous réserve d'ajustements après étude.

Le conseil, après délibéré, donne son accord de principe pour la réalisation des travaux proposés par le SYDESL, pour le remplacement en deux temps des 13 luminaires vétustes éligibles à une participation de 65%.

SYDESL – BILAN ENERGETIQUE 2025

M. le Maire présente le Bilan Énergétique (Électricité et Gaz) de notre collectivité pour l'année 2025, expliqué par notre conseiller en Énergie Partagé du Sydesl aux membres des Commissions Développement Durable et Bâtiment le 29 Avril dernier.

En vision globale – secteurs patrimoine bâti + éclairage public **Année de référence 2012**

Evolution en pourcentage / 2012	
Consommations [%]	-39,41 %
Dépenses [%]	6,55 %
Émissions de GES [%]	-45,55 %
Objectif National 2030	 - 40%

Tous secteurs confondus, ce bilan 2025 fait ressortir une réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'année de référence (2012). Les dépenses augmentent sur la même période, les tarifs de l'énergie ayant subi une inflation, en particulier le gaz.

Focus secteur patrimoine bâti

Evolution en pourcentage / 2012	
Consommations [%]	-36,61 %
Dépenses [%]	11,63 %
Émissions de GES [%]	-44,36 %
Objectif National 2030	 - 40%

Nous enregistrons une baisse des consommations et des émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'année de référence (2012), mais une hausse de 5,9% des dépenses par rapport à 2024. Sur la même période, les dépenses sont orientées à la hausse du coût unitaire du gaz et à la baisse du coût unitaire de l'électricité.

A noter : Panne de la chaudière de la Mairie sur 2 mois en fin d'année 2025 qui a nécessité l'utilisation de radiateurs électriques et engendré une consommation importante d'électricité.

Focus secteur éclairage public

Evolution en pourcentage / 2012	
Consommations [%]	-71,52 %
Dépenses [%]	-34,32 %
Émissions de GES [%]	-71,52 %
Objectif National 2030	 - 40%

L'évolution est très satisfaisante avec une réduction conséquente des consommations et des émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'année de référence (2012) suite aux :

- ✓ Réglementations des heures de coupure de l'éclairage public sur le territoire communal (Arrêté du Maire Octobre 2023)

- ✓ Passage au LED pour plusieurs luminaires en 2024

Et ce, malgré un dysfonctionnement de l'horloge astronomique de la Rue de La Fontaine, occasionnant un éclairage par intermittence sur une période d'un mois de l'année 2025.

MODIFICATION N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME : ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle que la procédure d'enquête publique préalable à la modification N°4 du PLU de Prissé, portant sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU au lieu-dit « Les Jyrondelles » et la reprise du règlement suite à des oublis lors de la modification de droit commun n°3, est fixée du 15 juin au 17 juillet 2026.

Pendant toute la durée de l'enquête, ce dossier d'enquête publique pourra être consulté :

- En version « papier » à la mairie de Prissé aux heures d'ouverture au public (voir article 2)
- En version numérique sur le site internet de la commune à l'adresse <https://www.mairie-prisse.fr/plu-modification-ndeg-4-enquete-publique>
- En rencontrant le commissaire enquêteur lors de ses permanences à la mairie de Prissé Mercredi 17 juin 2026 de 9h à 11h30 ; Lundi 22 juin 2026 de 9h à 11h30 ; Lundi 6 juillet 2026 de 9h à 11h30 et Vendredi 17 juillet 2026 de 13h30 à 16h

SIVU INCENDIE DU VAL LAMARTINIEN

M. Sey a assisté au dernier comité syndical du SIVU, au cours duquel les élus ont visité les locaux rénovés de la caserne. Il explique que le chef de corps a souligné la nécessité, en raison des effectifs réduits, d'organiser une rotation des sapeurs-pompiers lors des cérémonies officielles entre les différentes communes du SIVU.

COMMISSION CADRE DE VIE

Lors de la séance du 28 mai, la commission s'est réunie en présence de M. Guyot, responsable du service technique. M. Sey a présenté une synthèse des échanges et des décisions prises à cette occasion, détaillant les points suivants :

Inventaire des actions en cours : La commune mène déjà plusieurs initiatives visant à améliorer le cadre de vie, parmi lesquelles :

- la numérotation des rues ;
- l'entretien des abords de voirie ;
- la création de massifs floraux ;
- l'installation et la maintenance des aires de jeux ;
- la surveillance de l'état sanitaire des arbres ;
- l'entretien du cimetière ;
- les illuminations de fin d'année.

Projets à l'étude : Plusieurs aménagements seront à examiner, notamment :

- l'amélioration du revêtement du parking du parc municipal ;
- l'aménagement des Places de l'Artisanat et du Souvenir ;
- le renforcement du fleurissement communal.

Concernant ce dernier point, M. Sey a rappelé que la commune bénéficie depuis plusieurs années du label « Deux fleurs – Villes et Villages Fleuris », attribué par le Département. Mme Bonnetain précise que ce dispositif, désormais structuré en label et non plus en concours, repose sur l'évaluation de 68 critères. Si les fleurs restent un élément pris en compte, une attention particulière est désormais portée à des enjeux tels que la réduction des îlots de chaleur, l'accessibilité... Un audit gratuit, réalisé par une technicienne du Département en collaboration avec les élus et les agents municipaux, pourrait être sollicité afin d'évaluer la situation de la commune. À l'issue de cette démarche, un rapport assorti de préconisations serait remis. Le conseil donne son accord de principe pour

engager cette démarche.

D'autres projets sont également à l'étude, parmi lesquels l'extension du fond du parc municipal, le renouvellement des décors de fin d'année sur la Place du Souvenir, l'agrandissement du columbarium et la poursuite des opérations de relevage des tombes abandonnées au cimetière. Enfin, la commission a évoqué le déplacement du radar pédagogique actuellement installé route Lamartine. Plusieurs emplacements sont envisagés, notamment la rue de la Poste ou la rue de la Fontaine, où les excès de vitesse sont fréquents.

COMMISSION COMMUNICATION

M. Dewerdts rappelle que lors de sa dernière réunion, la commission a évoqué la mise en œuvre d'ateliers d'accompagnement numérique à destination des habitants. À cet effet, Mme Bonnetain a pris contact avec les services du Département « Van71 », qui proposent d'organiser six sessions étalées sur six semaines au cours du mois d'octobre 2026. La commune sera chargée de fournir une salle équipée d'une connexion Wi-Fi et de gérer les inscriptions. Le Département, quant à lui, transmettra un support de communication (flyer) destiné à informer les usagers, lequel devra être diffusé via les différents canaux de la collectivité. Ces ateliers, entièrement gratuits, pourront accueillir entre dix et vingt-cinq participants. Ceux-ci auront la possibilité d'utiliser leur propre matériel ou de recourir aux ordinateurs et tablettes mis à disposition par le Département.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme Jacob rappelle que la commission s'est réunie le 26 mai et a présenté le bilan des actions menées lors de la précédente mandature : organisation annuelle de la manifestation « *Transition écologique – Biodiversité* », mise à disposition d'un terrain communal pour du maraîchage bio (avec deux porteurs de projet successifs). Un arrêté de 2023 a également encadré l'extinction partielle des éclairages publics pour réduire la consommation énergétique, tandis que la rénovation des bâtiments communaux (école, salle des sports) s'inscrit dans les objectifs nationaux de réduction des émissions (-40 % d'ici 2030).

Puis il a été décidé qu'un référent Développement Durable serait désigné pour chaque commission afin d'intégrer cette dimension dans les projets municipaux. Une formation sera organisée pour ces référents, couvrant des outils comme la Fresque du Climat ou les enjeux de biodiversité, avec l'objectif d'étendre cette sensibilisation à l'ensemble du conseil municipal. Béatrice JACOB coordonnera la création d'un document de référence sur les champs d'action du développement durable.

Projets pour ce mandat 2026-2032 : Plusieurs pistes sont proposées :

- Implantation d'arbres fruitiers sur des parcelles communales (ex. : terrain près de la voie verte) avec l'appui de Marcel Eberhart.
- Randonnée avec les élus et le personnel communal lors de la Journée du patrimoine, le dimanche 20 septembre au matin, portant sur un circuit autour des thèmes du développement durable, avec des points d'étape entre le parc municipal, point de départ de la randonnée, et le château de Montceau, point final, avant de poursuivre sur le pique-nique communal.
- Mobilité douce : réduction de la vitesse à 30 km/h dans le bourg, amélioration de la signalisation pour les cyclistes et renforcement du respect du code de la Route sur la voie verte.

RÉUNIONS PRÉVUES

✓ Commission Développement Durable : le mardi 23 juin 2026 à 18 h 45

Puis conseil municipal le vendredi 5 juin 2026 à 18h00 pour la désignation des grands électeurs pour les élections sénatoriales

Prochain Conseil le Mardi 7 juillet 2026 à 20 h 00

Séance levée à 21 h 45

PROCES VERBAL ARRETÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA SÉANCE DU 07/07/2026

Le Maire,
Pierre DESROCHES



Le Secrétaire de séance,
LOTROUS Arthur

